

L'ÉTÉ FARLÉDOIS

La Farlède au rythme de l'été

p.14 + encart

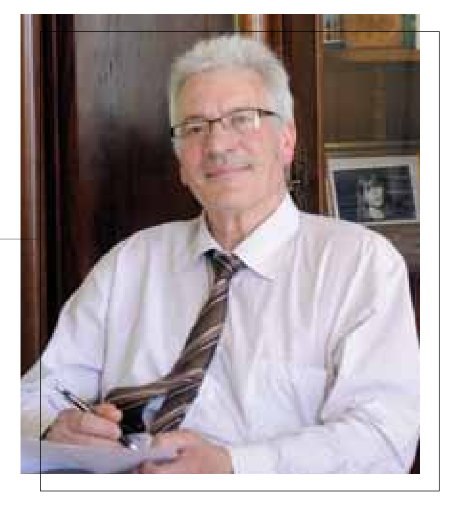
La Farlède Mag



PATRIMOINE

Un nouvel écrin pour la Chapelle de la Trinité

À LA UNE… Fin du chantier Av. République p.4 // Nouveau visage de l'aire de jeu p.5 // Nouvelle crèche p.8 // Mode d'emploi du logement social p.10 // Conseil Municipal des Jeunes p.11 // L'accueil de loisirs p.13 // Stages sportifs d'été p.15 // La Farlède célèbre ses Armoiries p.16 // …



Encore plus proche de vous.

Être à l'écoute de ses concitoyens est sans doute la première qualité d'un élu communal.
Pour moi, si attaché aux relations humaines, c'est un principe de vie essentiel qui guide mon action au service des Farlédois.
Concerter plutôt qu'imposer. Réunir plutôt que de diviser. J'ai l'humilité de penser que l'addition de nos compétences nous rend plus forts, que l'action collective nous amène plus loin.
La démocratie de proximité est une réalité à La Farlède et je compte bien plus encore donner la parole à chacun d'entre vous sur les grands projets que nous conduisons. Car le temps de l'action et de la concrétisation des engagements que nous avons pris est désormais venu.
Il se traduit par la mise en œuvre opérationnelle de notre Projet De Village sur lequel j'aurai l'occasion de revenir très largement dès la rentrée prochaine.
Pour relever ensemble ce défi, il devenait indispensable de repenser notre façon de vous informer en donnant un nouvel élan à la communication communale.
C'est ainsi qu'avec l'appui de mon équipe, nous avons imaginé un dispositif d'information modernisé plaçant les Farlédois au cœur de la vie communale.
Une nouvelle version du site Internet, plus dense, plus interactive et mieux imagée sera prochainement lancée.
Une newsletter électronique mensuelle, à laquelle il conviendra de vous abonner via le site Internet, vous connectera à l'actualité et aux nombreux événements qui rythment la vie de notre commune.
Des informations ciblées, privilégiant le contact direct à travers des réunions publiques, seront organisées autant que nécessaire pour chacun des grands projets que nous souhaitons porter avec vous.
Enfin, la formule éditoriale et la maquette de votre magazine municipal évoluent pour se rapprocher de vos attentes.
C'est avec l'espoir d'être encore plus proche de vous que je vous souhaite le plus beau des étés.

Dr Raymond Abrines
Maire de La Farlède

Éditeur : Ville de La Farlède - Hôtel de Ville - 83210 La Farlède
Directeur de publication : Dr Raymond Abrines
Conception & rédaction : Stratis (www.stratis.fr)
Photographies : Ville de La Farlède, Stratis, Joncour, X
Impression : Marim Imprimerie
Imprimé sur un papier respectueux de l'environnement



Commémoration du 8 mai 1945 : le rendez-vous du souvenir

Carnaval : toutes les couleurs du bonheur





Dimanche 19 juin, l'équipe municipale inaugurait la Chapelle de la Trinité



Sortie annuelle à La Castille : plus de 300 participants !

PATRIMOINE

Un nouvel écrin pour la Chapelle de la Trinité

LES FARLÉDOIS ONT INAUGURÉ LE 19 JUIN LES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS AUTOUR DE LA CHAPELLE DE LA TRINITÉ. RETOUR SUR UN CHANTIER COMPLEXE QUI MARQUE LA RENAISSANCE D'UN LIEU SYMBOLIQUE DE NOTRE COMMUNE.

« C'est avec émotion, et avec une grande joie aussi, que j'inaugure avec vous aujourd'hui les nouveaux aménagements de notre Chapelle de la Trinité, l'un des symboles du patrimoine de notre Commune » confiait aux Farlédois le Dr Raymond Abrines, Maire de La Farlède, très attaché au projet de rénovation des abords de la Chapelle de la Trinité. Située au hameau des Laures, la Chapelle de la Trinité, dont les premières fondations remontent au IXème siècle, a longtemps été un lieu de pèlerinage, avant de devenir un point de promenade incontournable des Farlédois. Pour redonner vie à cette mémoire inestimable de notre commune, la municipalité a réalisé une série de travaux autour de la Chapelle. Avec un objectif : mettre en valeur le site en tenant compte de l'environnement naturel qui l'entoure. En 2009, les plans réalisés par l'architecte Farlédois Georges Nothelfer sont achevés. Les travaux peuvent commencer. Mais à la suite d'un sondage archéologique, des fouilles s'avèrent indispensables. Pendant deux mois, le Service Départemental d'Archéologie ainsi que trois agents des services techniques de la Ville creusent tout autour de l'édifice.

Sous le sol, des vestiges romains…

Et ensemble ils découvrent de véritables trésors datant notamment de l'époque romaine (un vieux cabanon, un silo à grain…). Parmi ceux-ci, des tombes, situées dans la partie haute du site, qui ne peuvent être déplacées et doivent être prises en compte dans l'aménagement des travaux. Le chantier qui débute en mai 2010 doit donc s'adapter aux résultats des fouilles. Les restanques sont remodelées et les niveaux parfois repris. Les ouvriers s'activent mais les contraintes météo de l'hiver dernier donneront un nouveau coup de frein aux travaux. Un an après, le chantier a tenu toutes ses promesses. Les matériaux utilisés restent dans l'esprit des restanques : les terrasses sont dallées, les murs recouverts de pierres, la rampe sécurisée avec des mains courantes en bois exotique, le tout entouré d'Oliviers et autres plantations s'intégrant parfaitement dans le paysage. La Chapelle est plus que jamais mise en valeur sans perdre de sa simplicité. *« Nous avons redonné vie et convivialité à ce lieu. La prochaine étape étant de restaurer l'intérieur de l'édifice afin de le sécuriser, de réintégrer les ex-votos attribués à cette Chapelle et de l'ouvrir progressivement aux cérémonies religieuses ainsi qu'au public »* souligne Évelyne Belnet, Adjointe à l'urbanisme et à la gestion du patrimoine.

Des travaux, pourquoi ?

Pour aménager des réseaux propres et sécurisés : enfouissement de plusieurs tuyaux : éclairage public, téléphonique et basse tension, écoulement des eaux pluviales, eau potable.

> Pour mettre en valeur les abords de la Chapelle : aménagement de terrasses dallées en terre cuite, habillages de murs en pierres sur les restanques, éclairages intégrés, plantations d'oliviers et autres végétaux.

> Pour sécuriser les lieux : intégration de petits escaliers qui permettent la communication entre chaque niveau, d'une rampe sécurisée le long des escaliers (barrière garde-corps), rénovation de l'éclairage, création de places de parkings goudronnées.

Vite dit

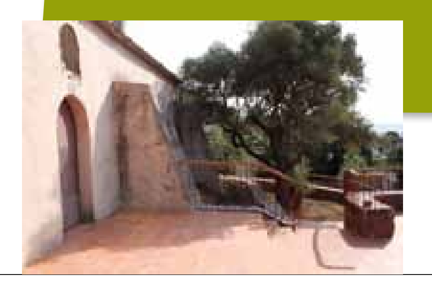


« Des moments de rencontres seront organisés régulièrement sur le site de la Chapelle. Ces retrouvailles conviviales font partie de l'histoire de La Farlède. Nous allons réinstaurer cette tradition. »

Dr Raymond Abrines
Maire de La Farlède

Le saviez-vous ?

À l'époque de sa construction, la Chapelle se situait sur la voie principale des hameaux qui allaient de Fréjus à Toulon.



Avenue de la République

Fin de chantier

Les travaux de l'avenue de la République entament leur phase finale. Amélioration des réseaux souterrains, de la circulation des piétons et embellissement de l'avenue : La Farlède Mag vous dit ce que ça va changer.

Dernière ligne droite pour les travaux de l'avenue de la République. Débuté en janvier, le chantier qui part du rond-point jusqu'à la Poste avait d'abord un objectif : remplacer tous les réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales. De nouveaux tuyaux ont été posés pour remplacer les plus vétustes mais aussi pour s'adapter aux nouveaux besoins. Ainsi, le réseau d'eaux pluviales a été redimensionné pour anticiper l'urbanisation future de La Farlède qui exigera un écoulement plus important en eau. De plus gros tuyaux ont donc dû être installés, plus profonds, avec la délicate tâche d'éviter les autres réseaux (assainissement, eaux, mais aussi téléphone, gaz, électricité). La bonne surprise : des trottoirs de couleur ocre vont être créés du côté ouest (côté commerces) à l'endroit des places de stationnement actuelles. De quoi permettre une circulation agréable et sécurisée des piétons sur l'avenue principale. Ajoutez à cela un enrobé de route refait à neuf et l'installation progressive d'arbres et de plantes : c'est une avenue principale pratique et embellie que les Farlédois pourront apprécier prochainement. La touche finale sera l'installation d'un panneau d'information lumineux, près de la Poste, affichant en temps réel l'agenda des évènements communaux en cours.

Aménagements

Un rond-point végétalisé… et plus écologique

Place aux belles plantes ! La pelouse verte du rond-point de l'avenue du Général de Gaulle laisse sa place à un ensemble végétal plus esthétique. Au total : 8 jardinières sont ainsi disposées sur un aménagement en pierres couleur brique tout autour de l'olivier central. Yuccas, dracenas, agaves, lauriers roses… : une série de plantes méditerranéennes est ainsi disposée dans chaque jardinière par les Services techniques et le Service des espaces verts de La Farlède. Plus esthétique mais aussi plus écologique, cet aménagement réduira considérablement la consommation en eau. En clair, les plantes méditerranéennes placées en jardinières nécessitent moins d'arrosage que de grandes surfaces herbeuses. Résultat : d'importantes économies d'eau vont pouvoir être réalisées dès cet été, et l'entretien de cet espace sera plus rapide !


Tout le savoir-faire des employés communaux s'exprime sur nos beaux espaces verts.

Réfection du gymnase

Priorité à la sécurité

La dernière ligne droite de remise en état du gymnase Pantalacci est engagée. Après une première fermeture en 2010, pour inspection de dommages constatés et mise en sécurité des lieux, la municipalité a tenu à laisser le gymnase à disposition de ses associations sportives pour la majeure partie de leur année d'activité. Durant cette réouverture provisoire, autorisée après expertises engagées par la municipalité, les travaux ont pu être clairement identifiés et planifiés, pour une mise en œuvre durant cet été, afin de pénaliser le moins possible les usagers. Financé par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (CCVG), le chantier, qui a débuté en juin, vise à sécuriser les lieux. En cause : des fissures sur la poutre principale dues à des malfaçons découvertes l'an dernier. Les travaux de confortement sur les poutres permettront d'adapter la charpente aux normes de résistance (vents violents, poids de la neige ou de la pluie…) et de sécurité actuelles. La toiture, dont la faible pente causait de multiples problèmes d'infiltration, sera remplacée par une nouvelle structure étanche, avec isolation acoustique et thermique. Le sol, qui lui aussi souffre de malfaçons, fera l'objet d'une rénovation à l'été 2012. D'ici là, les associations sportives reprendront le cours normal de leurs activités, et ce dès le mois d'octobre.

Travaux de voirie

Du neuf au Hameau des Grands

Halte aux trous et nids de poules ! La Commune a engagé des travaux sur toutes les voies du Hameau des Grands. Objectif : remettre à neuf les routes du lieu-dit. Après avoir raboté les voies existantes, l'entreprise en charge des travaux de voirie y appliquera un nouvel enrobé en goudron classique. Adieu chaussées vétustes et déformées, affaissements ou tranchées disgracieuses. Dès le début de l'été, le Hameau des Grands retrouvera des routes rénovées et sécurisées. Après la réfection des canalisations la fontaine est réactivée et a retrouvé son charme d'antan.

Parc de la Mairie

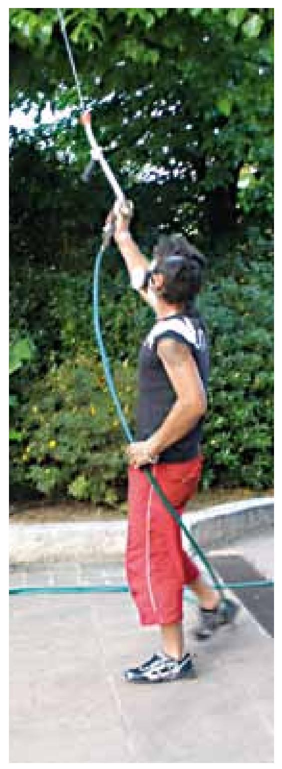
Le nouveau visage de l'aire de jeux

Les agents des Services techniques réaménagent le jardin de la salle des fêtes. Au programme : nouvelle aire de jeux et installation d'un boulodrome.

Le jardin de la salle des fêtes fait peau neuve ! Depuis plusieurs semaines, le parc situé derrière la mairie se transforme. Au programme : installation de nouvelles aires de jeux suivie de l'aménagement d'un terrain de boules. Objectif : offrir un espace pour les usagers de tous les âges. Dans un premier temps, les vieilles structures de jeux ont été enlevées et des travaux de terrassement et de maçonnerie sont réalisés par les services techniques de la mairie. Prochaine étape : l'installation de jeux, modernes et ludiques, par tranche d'âge : une structure pour les petits (2-6 ans) et l'autre pour les 6-12 ans, avec quelques aménagements pour les tout-petits (1-3 ans). Viendront ensuite les travaux d'aménagement des terrains de boules. *« Ils permettront à différents usagers, toutes générations confondues, de profiter en harmonie d'un même espace de loisirs, parfaitement sécurisé et adapté à chacun »* souligne Grégory Jacquel, directeur des Services techniques de la commune. Au total, 140.000 euros auront été investis pour le bien-être de tous ! Plus largement, cette rénovation s'inscrit dans le cadre du projet « Cœur de Village » qui vise à réhabiliter et redessiner le centre-ville de La Farlède et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir à la rentrée.



Les services communaux sont passés à l'action pour créer le nouvel écrin du jardin de la salle des fêtes



Traitement des tilleuls

Coccinelle, sauve-moi… !

Pour sauver les tilleuls malades du jardin de la salle des fêtes, La Farlède fait le choix d'un traitement bio qui intègre l'utilisation de larves de coccinelles.

Gare aux pucerons ! Les insectes qui envahissent les tilleuls du jardin de la Salle des Fêtes ont du souci à se faire. Depuis plusieurs années, des espèces de pucerons propres à cette essence ravagent leurs feuilles, réduisent leur croissance et déposent un miellat (substance sucrée et collante) sur les troncs qui favorise l'apparition d'un champignon noir et développe une maladie : la fumagine.

Ce miellat défigure l'arbre et tâche les bancs situés en dessous. Face aux nombreux dégâts causés par les parasites, les Services techniques font le choix d'un procédé bio plus efficace (les pucerons se sont adaptés aux traitements chimiques) et plus respectueux de l'environnement. Le principe : utiliser les larves de coccinelles pour lutter contre les pucerons. Dans un premier temps, on diffuse sur les arbres un produit bio qui favorise le déploiement des larves et permet d'effacer en partie la couleur noire des troncs due à la fumagine. C'est lors de la seconde étape que les larves de coccinelles interviennent : celles-ci sont placées dans des ballotins en toile de jute accrochés sur les branches hautes des tilleuls. Or, les larves de coccinelles raffolent des pucerons. Elles se libéreront ainsi progressivement et se nourriront des petits envahisseurs. Et pour entretenir cet écosystème tourné autour des larves, des végétaux adaptés à l'environnement des coccinelles seront replantés autour des tilleuls. De quoi mettre un terme à la prolifération des pucerons. Et permettre dans le même temps l'utilisation de méthodes pérennes, naturelles et écologiques.







Essor du centre-ville

Commerces en mouvement

Ça bouge à La Farlède ! Plusieurs commerces du centre-ville ont déménagé ou changé de gérance. Tour d'horizon des derniers mouvements commerciaux.

Côté nouveautés, L'épicerie, 101 rue de la République située non loin de la Mairie a changé de propriétaire. Celle-ci propose des produits d'alimentation courante et se spécialise dans l'épicerie fine. Fromages à la coupe et spécialités régionales : Gabrielle Innocenti et son fils Benjamin Rey veulent aujourd'hui s'adapter aux besoins de la population. Situé sur le même trottoir, le magasin d'alimentation Vival au n°65 a lui aussi changé de gérance en février. L'occasion d'engager des travaux qui ont notamment permis d'agrandir la surface du magasin. Quant aux mouvements commerciaux, signalons le déménagement du cabinet d'architecture situé auparavant en face du bar Central. Il reste sur le même trottoir mais côté Poste au n°50. Plus spacieux, plus accessibles, les locaux de ce cabinet ont été totalement remis à neuf. Signalons aussi le transfert de la boutique de M. et Mme Crolet-James, n°250 avenue du Coudon. Ces célèbres joailliers Farlédois, qui se trouvaient jusqu'à présent place de la Mairie, ont changé d'adresse afin de disposer d'un espace mieux adapté au commerce local actuel.

Notons enfin que dès que le propriétaire de la librairie papeterie a fait connaître ses décisions de vendre son commerce au profit du cabinet dentaire, le Maire s'est immédiatement attaché à la recherche de nouveaux locaux et d'un repreneur afin de maintenir, en centre-ville, cette activité commerciale indispensable à notre village. Nous vous donnerons plus de précision dans le prochain numéro.

Nuisances sonores

Baisse de volume

Le bruit est une nuisance redoutée des Farlédois. Tour d'horizon des précautions d'usage permettant d'éviter la pollution sonore.

Le bruit est l'une des nuisances dont souffrent le plus les français. Parmi ceux qui sont le plus souvent dénoncés : les bruits de voisinage (moteurs de voiture, tondeuses, musique…), souvent commis dans l'ignorance de la gêne occasionnée. Une pollution sonore qui peut être évitée à l'aide de quelques précautions : prévenir ses voisins lorsqu'on organise une fête et penser à baisser la musique et le volume des voix au fur et à mesure de la soirée. Parce que festivité rime aussi avec citoyenneté ! Pour les autres bruits de voisinage, pensez d'abord à en parler à votre voisin avant d'aller voir la Police. En cas de litige, sachez que l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 édicte très précisément les règles à respecter dans ce domaine. Si le non-respect de celles-ci peut être sanctionné, civisme et savoir-vivre devraient néanmoins éviter ces extrêmes.

Ce que dit la loi…

L'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 stipule notamment que les engins (de bricolage ou de jardinage) ne peuvent être utilisés que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



Police municipale : 04 94 27 85 90

Vite lu

La médiathèque à l'heure estivale

Eurêka passe à l'heure d'été ! À partir du 1er juillet, la médiathèque change ses horaires pour mieux s'adapter aux rythmes estivaux. Plus disponible le matin avec une ouverture de 9h à 12h du mardi au samedi et des horaires décalés tous les après-midi du mardi au vendredi de 15h à 18h. Les aménagements d'horaires couvriront toute la période estivale jusqu'au 3 septembre. Romans, livres jeunesse, BD, DVD, musiques en tout genre, vous pourrez ainsi profiter de la médiathèque tout l'été pour faire le plein de culture ! Le prêt de livres sera plus important et la durée de celui-ci passera de 15 jours à 1 mois. Et pour vous aider à faire votre choix, retrouvez chaque semaine les nouveautés et coups de cœur littéraires adulte, ado et jeunesse sur le site de la ville, espace Médiathèque.

Horaires d'ouverture du 1er juillet au 3 septembre 2011 :
Du mardi au vendredi : 9h-12h et 15h-18h
Samedi : 9h-12h

PRÉVENTION DES FEUX

Les bonnes pratiques à respecter

En saison estivale, les risques d'incendies se multiplient. Une telle période critique impose des règles à respecter. D'abord, une réglementation qui s'applique aux zones situées à l'intérieur ou à moins de 200 m de bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues : il est obligatoire de débroussailler sur une bande de 50 mètres autour des habitations et constructions et 10 mètres de part et d'autre des voies. Si vous êtes situé en zone urbaine, vous devrez débroussailler l'intégralité de votre terrain. Rappelons que le débroussaillage n'est pas juste une obligation : on protège SA maison et soi-même d'un risque extérieur. Ne pas le faire, c'est se mettre en danger. Quant à l'incinération des végétaux, la consigne est claire : il est interdit de brûler à l'intérieur ou à moins de 200 mètres de bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues du 1er juin au 30 septembre. Pour les barbecues, même consigne, Claude Cigalon, chef de la Police municipale précise : *« ils sont autorisés en plaine mais pas à proximité des zones dangereuses citées ci-dessus »*. Enfin, sachez que les branches et autres végétaux peuvent être enlevés gratuitement par la Communauté de Communes. Pour plus de précisions, se renseigner auprès de la Police municipale.

Info+
Police municipale : 04 94 27 85 90

OPÉRATION VACANCES

Partez tranquille, la Police municipale veille sur votre habitation

LA POLICE MUNICIPALE DE LA FARLÈDE PROPOSE DE SURVEILLER VOTRE HABITATION PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VOS VACANCES. PRÉCISIONS.

Dormez sur vos deux oreilles : la Police municipale veille… sur votre maison ! Cette année encore, l'Opération Vacances propose une surveillance régulière de votre habitation lors de vos congés. Pour bénéficier du dispositif, il suffit de s'inscrire au bureau de Police municipale. Après avoir rempli un formulaire avec vos coordonnées, la référence d'une personne à contacter sur place et les dates de vos vacances, quelques consignes de sécurité vous seront données : verrouiller portes et fenêtres, demander à un voisin de relever le courrier, éviter de laisser une clé sous le paillasson etc. Suite à votre départ en vacances, la Police effectuera gratuitement des rondes régulières plusieurs fois par semaine, de jour comme de nuit. Objectif : vérifier s'il n'y a pas eu d'intrusion et surveiller les alentours de l'habitation. À chaque ronde, un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. *« Cette opération rassure énormément les Farlédois qui partent en vacances et qui ont choisi le dispositif. Il ne faut donc pas hésiter à venir s'inscrire, même par téléphone, y compris au dernier moment. »* insiste Gérard Puverel, Adjoint à la sécurité et la voirie. Ne pas hésiter non plus à prévenir lorsque l'on décide de revenir plus tôt de vacances… Pour ne pas être pris pour l'intrus !

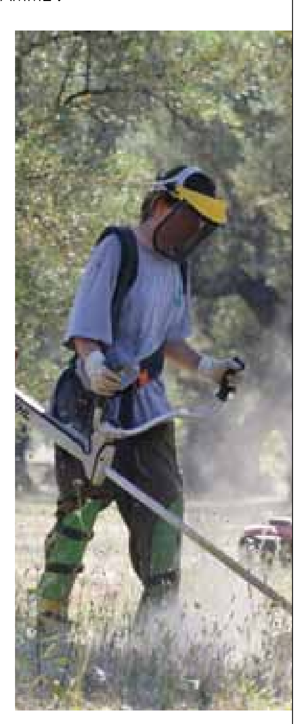
Info+
Police municipale : 04 94 27 85 90


Nos policiers municipaux œuvrent au quotidien pour le bien-être et la sécurité de tous les Farlédois.

PRÉVENTION INCENDIES

Opération débroussaillage

COMME CHAQUE ANNÉE, LA FARLÈDE DÉBROUSSAILLE LES ABORDS DE SES CHEMINS COMMUNAUX. TOUT UN PROGRAMME !



Dans le cadre de la prévention des feux de forêts, la Commune a obligation chaque année de réaliser les travaux de débroussaillage des abords des chemins communaux. Débutés au mois de mai à La Farlède, ils seront effectués régulièrement de l'est à l'ouest de la commune jusqu'au mois de juillet. Le principe : une épareuse fauche les abords des voies pendant que les agents communaux complètent le travail à la débroussailleuse. Ni trop tôt, ni trop tard : si les travaux n'ont pas débuté avant le mois de mai, c'est pour éviter une repousse trop rapide des végétaux et ainsi un déploiement important des équipes dédiées au débroussaillage. Un calcul économique donc, mais aussi écologique puisqu'il évite l'emploi intensif de désherbants. Cette année, des alternatives écologiques - comme la carbonisation des pieds d'herbes (en zone urbaine exclusivement - principe de sécurité - vont même être tentées pour éviter une repousse rapide. A suivre de près…

CANICULE OU MOUSTIQUES

Les gestes simples de l'été

Canicule

Le document d'information de l'INPES sur la canicule intègre des conseils de prévention et des recommandations utiles en cas de fortes chaleurs.
Par ailleurs, si vous le souhaitez, vous pouvez désormais vous inscrire ou renouveler votre inscription au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune. Ainsi, en cas de déclenchement par la Préfecture du plan d'alerte et d'urgence, des personnes compétentes prendront contact avec vous afin de vous rappeler les conseils de prévention et s'enquérir de votre situation. Lors de votre inscription, il vous sera demandé vos coordonnées, celles de vos proches ou d'une personne de votre choix (famille, amis, aide à domicile, voisin, gardien d'immeuble…) pouvant être contactée, ainsi que vos périodes d'absences au cours de l'été. Ce dispositif, dans un souci de prise en compte de la confidentialité des informations et du respect de la vie privée des personnes concernées, a été soumis à la Commission Nationale de l'informatique et des libertés. Dans l'espoir que l'ensemble des dispositions vous seront utiles, nous vous souhaitons un bon été.

Info+
CCAS : 04 94 27 85 84

Moustiques

La saison estivale va également de pair avec la prolifération des moustiques. Depuis 2007, le moustique-tigre est particulièrement observé dans le Var puisqu'il est vecteur de la dengue ou du chikungunya. Chaque année, la Commune organise une vaste démoustication avant l'été. Au quotidien, quelques gestes simples permettent d'éviter la multiplication de ces insectes comme par exemple en supprimant les eaux stagnantes autour de votre domicile, vous éliminez les lieux de ponte éventuels. (Exemple : arroser de manière contrôlée les jardinières de sorte à avoir un terreau humide mais d'eau stagnante, vider régulièrement les soucoupes des pots de fleurs, entretenir en permanence les piscines, gouttières, et rigoles d'évacuation…)
Comment se protéger des piqûres : appliquez sur la peau des produits anti-moustiques type répulsifs (sprays, crèmes…) en respectant les notices d'utilisation.



sur le Plan canicule : CCAS : 04 94 27 85 84

Les chiffres

> 40 enfants dont :
- 15 tout-petits
- 25 moyens-grands (1 à 3 ans)

> 1 grande place de 1000 mètres carrés permettra l'accès à la crèche et des places de parkings seront créées tout autour.

> 1 jardin potager sera entretenu par les enfants.

Illustration du projet architectural de la future crèche, ouverte sur le Coudon et bien insérée dans son environnement.

3 questions à...

Jacques Astier
Adjoint aux travaux



Pourquoi une nouvelle crèche ?
L'augmentation des demandes d'inscription en crèche et la vétusté du bâtiment actuel ont engendré la réflexion autour de la construction d'une nouvelle structure d'accueil plus grande, plus moderne et avec des équipements aux normes actuelles.

Quels en seront les atouts ?
D'abord, sa situation. Elle sera implantée à côté du Centre Aéré dans un environnement vert avec vue sur le Coudon. Et puis, elle bénéficiera de nouveaux équipements modernes, fonctionnels, qui favoriseront l'épanouissement des enfants.

Comment s'inscrit cette réalisation dans le Projet d'aménagement du centre-ville ?
Elle représente le premier élément de ce projet, le symbole de sa mise en route ! La réalisation de cette crèche était indispensable. Elle fera partie avec l'accueil de loisirs du futur pôle Petite Enfance intégré dans ce que l'on appelle aujourd'hui le projet « Cœur de Village »

Nouvelle crèche

Du neuf pour la petite enfance

Le chantier de la nouvelle crèche devrait débuter à la rentrée. Une construction moderne et fonctionnelle qui marquera le lancement du programme Cœur de Village.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est bouclé, la consultation des entreprises conforme au code des marchés publics est en cours, les travaux pourront commencer dès que les entreprises auront été choisies et leurs marchés respectifs notifiés. Prévu avec un démarrage au mois d'octobre, le chantier de construction de la future crèche, dont le financement est assuré par la Commune, s'étalera sur une durée de 9 mois. Mitoyenne de l'accueil de loisirs, la nouvelle structure de près de 500 mètres carrés devrait ainsi accueillir à la rentrée 2012, 40 enfants au lieu de 25 actuellement. L'architecture, les matériaux et les fonctionnalités de cette future crèche sont aussi innovants que le projet lui-même. Au programme : deux bâtiments formant un V, l'un réservé au personnel, cuisine et autres appuis techniques, l'autre à l'accueil des enfants. La structure des façades et toitures réalisée en fibres-ciment "Eternit" et posée sur structure métallique permet d'abandonner la division classique en trois parties : socle, partie centrale et toit, au profit d'une apparence monolithique qui dégage une impression d'entité, et d'unité. Ce bâtiment aura volontairement un aspect moderne avec une couleur brique et gris. La partie réservée aux enfants comptera deux espaces principaux dédiés aux différents âges : l'un accueillera les bébés avec pièce de change, dortoir, biberonnerie et coin repas, l'autre sera destinée aux moyens/grands avec le même type d'organisation. Une longue baie vitrée courra le long des salles d'éveil, avec vue sur les aires de jeux et le jardin. L'autre point fort de ce projet réside sans aucun doute dans le traitement énergétique du bâtiment. Particulièrement poussé, il correspond non seulement aux normes BBC actuelles (Bâtiment Basse Consommation) mais aussi aux nouvelles exigences d'hygiène et de qualité de l'air. Ventilation double flux avec échangeur thermique, permettant une économie de 30 à 40 % sur les frais de chauffage, surventilation nocturne (système automatisé de rafraîchissement des locaux la nuit évitant l'utilisation excessive de climatisation), eau chaude sanitaire produite par un chauffe-eau thermodynamique (pompe à chaleur) sans oublier les matériaux isolants et thermodynamiques utilisés dans les fondations du bâtiment : tout a été pensé fonctionnel et économe en énergie. Des conditions optimales à l'accueil des tout-petits. La nouvelle crèche, partie intégrante du futur pôle Petite Enfance avec l'accueil de loisirs, préfigure les ambitions du projet « Cœur de Village ». Celui-ci vise à recréer un véritable centre de village, fonctionnel, convivial et attractif, à travers différents aménagements et espaces de vie sur un axe Salle des Fêtes - Centre aéré.



École

Vers la sauvegarde d'une étude de qualité

Pour conserver son étude dirigée, La Farlède, à l'initiative d'Yves Palmieri Adjoint aux écoles, à la jeunesse et aux sports, a fait le choix, en concertation avec les représentants de parents d'élèves et les enseignants, d'un système payant tout en baissant le tarif du périscolaire.

Après la classe, place à l'étude, ou au périscolaire. L'une accueille les élèves des écoles élémentaires qui ont besoin d'avancer dans leur travail, encadrés et aidés par un enseignant. L'autre fait appel à du personnel de la Mairie pour surveiller majoritairement des enfants de maternelle. À La Farlède, l'équilibre de ce système est aujourd'hui menacé. Le périscolaire est payant, l'étude dirigée, elle, est gratuite. Or, en trois ans, le nombre d'élèves inscrits à l'étude a doublé. Les enseignants tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme. Et pour cause : pour une étude dirigée (encadrée par des professeurs), l'inspection recommande 12 élèves maximum par enseignant. À La Farlède, il est fréquent de voir 80 élèves à l'étude, et le nombre d'encadrants ne correspond plus aux besoins de chaque enfant. *« Les parents se sont toujours félicités de la qualité du travail fourni et se sont prononcés pour que cette qualité de service offert par la municipalité puisse continuer. »* souligne Aline Iroir, directrice de l'école Jean Monnet.Pour assurer la continuité d'un système de qualité, la municipalité, après concertation avec tous les représentants de parents d'élèves et les directrices des deux écoles farlédoises, a choisi de rendre l'étude payante. Objectif : augmenter le nombre d'enseignants sans limiter l'accès à l'étude. *« Il était indispensable de repenser le dispositif, afin que les élèves puissent bénéficier d'une prise en charge adaptée à leurs besoins. »* résume Anne-Laure Excoffon, parent d'élève représentante de l'AIAPEF*. En parallèle, les tarifs du périscolaire baissent de près de 30 % pour s'aligner sur la même grille tarifaire que l'étude. Les quotients familiaux sont conservés et les familles en grande difficulté pourront choisir de faire appel à l'aide du CCAS. *« Tout le monde était d'accord sur le principe d'une augmentation du nombre de classes car une étude à 25 élèves par classe devient une garderie. Cette option a un coût, nous l'avons bien compris. Le développement démographique dans notre commune va s'accentuer et rendre un peu plus difficile la gestion de l'étude. »* ajoute Marc Cardinali, représentant de la FCPE. Le nouveau dispositif devrait être mis en place dès la rentrée de septembre.

* Association Indépendante et Autonome des Parents d'Élèves Farlédois



3 questions à...

Yves Palmieri
Adjoint à l'éducation et aux sports



Quelle est la particularité du système d'étude scolaire de La Farlède ?

Nous avons fait le choix d'un système de type étude dirigée, c'est à dire encadrée par des enseignants, contrairement à l'étude surveillée qui elle fait le plus souvent appel à des étudiants. Ainsi, La Farlède est l'une des rares communes du département à proposer une étude dirigée, les autres municipalités ayant plutôt opté pour le périscolaire ou l'étude surveillée.

Pourquoi cette réforme ?

Justement pour sauvegarder ce système d'étude dirigée. Depuis le début de notre mandat, nous avons beaucoup investi dans les écoles et nous tenions à conserver un nombre d'enseignants suffisant pour garantir la qualité de l'encadrement du travail des enfants. Pour bâtir cette solution, nous avons mené un travail de réflexion en totale concertation avec les représentants de parents d'élèves et les enseignants.

En pratique, qu'est-ce que ça va changer ?

Les familles d'enfants qui vont à l'étude payeront le même tarif que celles dont les enfants iront au périscolaire (la grille a même été revue à la baisse). Les enfants pris en charge en étude bénéficieront d'un encadrement de qualité et pourront donc travailler avec des enseignants, sérieusement et selon leurs besoins.

Des 4 Saisons

Entrée du Domaine des 4 Saisons

HABITAT

Logements sociaux : mode d'emploi

À LA FARLÈDE, COMME AILLEURS, LES PROCÉDURES D'ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX S'INSCRIVENT DANS UN CADRE TRÈS RÉGLEMENTÉ.

Le Vivaldi, Les Balcons du Coudon, Le Domaine des 4 saisons : ces résidences composent la majorité des 134 logements sociaux et 59 logements attribués au titre du 1 % patronal. Mais sur la totalité d'entre eux, très peu de logements se libèrent chaque année.
Les différents parcs sont gérés par le Logis Familial Varois, le pouvoir d'attribution est lui réparti au sein d'une Commission, entre plusieurs intervenants, appelés réservataires : la Préfecture (30 %), le Conseil général (10 %), les différents Ministères (Défense, Finances…), et gestionnaire du 1 % patronal consacré au logement (50 %) enfin la Mairie, qui ne possède que 10 % de pouvoir d'attribution.
Lorsqu'un logement se libère, chaque réservataire propose à la Commission d'attribution trois demandeurs, sélectionnés dans sa propre liste d'attente.
Les conditions d'attributions sont réglementées selon des critères familiaux et professionnels bien définis. Après concertation, la Commission d'attribution décide seule du locataire retenu. *« Le travail en réseau et en bonne intelligence a été développé avec les autres réservataires pour satisfaire un maximum de Farlédois, au-delà des 10 % réservés à la Mairie. »* souligne Mireille Le Pensec, Adjointe aux affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS.
La marge de manœuvre de la Municipalité reste néanmoins limitée et ni le Maire ni ses adjoints ne sont décisionnaires dans cette procédure. En 2010, sur 215 demandes de logements sociaux destinées au nouvel ensemble du Domaine des 4 Saisons, la commune n'a obtenu que 12 attributions. De nouveaux logements sociaux devraient voir le jour en 2013 mais là encore, il faudra s'armer de patience : sur les 39 logements qui seront proposés, seuls 10 % seront attribués à la Mairie…

Comment s'inscrire ?

On peut s'inscrire en remplissant un formulaire unique de demande de logement. Ce nouveau dispositif permet de simplifier les démarches des demandeurs. Ils n'ont désormais qu'un seul enregistrement à effectuer, même s'ils ciblent plusieurs communes dans leur demande de logement social.
Aucune attribution ne peut être décidée, ni aucune candidature examinée, si celle-ci n'est pas préalablement pourvue d'un numéro d'enregistrement départemental unique.

Qui peut traiter votre demande ?

Votre demande peut être traitée par un bailleur social, une mairie, un collecteur de 1 % logement, ou par un service de l'État qui ont des logements réservés dans le parc social.
Renseignements auprès du CCAS
Vous pouvez également télécharger le formulaire unique sur : www.formulaires.gouv.fr

Les chiffres

134 c'est le nombre de logements sociaux existants à La Farlède.
Avec les nouvelles constructions de La Fontaine Dorée livrées en 2013, ce chiffre atteindra les 20 % de logements sociaux obligatoires qu'impose la loi dans chaque commune, sous peine de pénalités.

59 c'est le nombre de logements attribués au titre du 1% patronal sur notre commune.



Priorité à la qualité, tel est l'engagement de la commune en matière de logement social

Conseil Municipal des Jeunes

La parole aux jeunes Farlédois !

Le Conseil Municipal des Jeunes est né. Gros plan sur une instance inédite qui place les jeunes Farlédois au cœur des décisions de la Commune.

« On n'est jamais trop jeune pour s'engager sur la voie de la réflexion. Vous avez désormais un rôle essentiel à jouer dans les décisions de notre commune. » : c'est ainsi que le Dr Raymond Abrines, Maire de La Farlède, introduisait, le 28 mai dernier, le Conseil Municipal des Jeunes fraîchement élu et particulièrement motivé. Au total, 20 jeunes élus Farlédois ont reçu diplôme et écharpe des mains du Maire et de son Adjoint, Yves Palmieri. 20 représentants des classes de 6ème/5ème et 4ème/3ème du collège André Malraux et CM1/CM2 des écoles Jean Aicard et Jean Monnet. Des jeunes choisis par leurs pairs à l'issue d'un vote réalisé au printemps sur la base du code électoral et sous l'œil attentif de Frédéric André, représentant de l'État civil, et d'Aline Portelli, responsable du Service éducation - jeunesse.

Au total, 50 candidats se sont présentés à cette élection qui a mobilisé 80 % des jeunes électeurs. Un vrai succès ! Élus pour deux ans, les représentants du Conseil Municipal des Jeunes ont désormais un objectif : faire entendre la parole de la jeunesse farlédoise. *« Je souhaite que les plus jeunes de nos concitoyens, à travers cette initiative, deviennent de vrais acteurs de notre vie communale, par l'apprentissage des rouages de l'action publique, par leur capacité à être force de propositions, mais surtout, par l'écoute nous saurons leur accorder. »* rappelle Yves Palmieri, Adjoint au Maire.

En pratique, les jeunes élus se répartiront dans plusieurs commissions pour travailler sur différents thèmes : les travaux, l'environnement et le Développement Durable, la jeunesse, les sports et les loisirs, la vie culturelle et associative, l'éducation, la solidarité ou encore la sécurité. Les travaux effectués en commission seront ensuite présentés en séance plénière où ils seront débattus et éventuellement adoptés. Le Maire et les adjoints concernés participeront à ces séances qui auront lieu tous les 2 à 3 mois. Cette implication citoyenne forte devrait trouver un écho particulier dans la commune. Parce que l'énergie et la créativité de la jeunesse sont essentielles aux défis que doit relever La Farlède dans les années à venir.

Commémorations : le CMJ déjà en action !

Outre leur rôle politique, les élus du Conseil Municipal des Jeunes devront participer à des cérémonies commémoratives essentielles pour la commune :

- L'Armistice de la Première Guerre Mondiale, le 11 novembre
- L'Armistice de la Seconde Guerre Mondiale, le 8 mai
- La Fête Nationale, le 14 juillet
- La Libération de La Farlède, le 21 août



L'apprentissage de la citoyenneté motive nos jeunes Farlédois : bravo à eux !

3 questions à...

Lucas (4ème)
Élu au Conseil Municipal des Jeunes



Pourquoi as-tu décidé de te présenter à cette élection ?
Je me suis présenté parce que je voulais que la politique de notre village soit aussi bénéfique aux jeunes. Je souhaite que nous puissions nous investir utilement aux côtés des adultes parce qu'il me semble que leurs préoccupations ne sont pas si éloignées des nôtres.

Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Jeunes doit apporter ?
Il aidera les jeunes élus à s'exprimer en fonction de ce qu'ils veulent défendre, à argumenter et faire valoir leurs idées. Il montrera que les jeunes ont une parole et de bonnes idées.

Quelles sont les premières idées que tu proposeras ?
Je souhaiterais proposer un concours des Jeunes Talents de La Farlède. Ensuite, je propose la rénovation du skate parc de la Ville. Il est important de le sécuriser et puis ça permettrait aux jeunes de bénéficier d'une installation neuve.

Vite dit

« Le Conseil Municipal des Jeunes illustre notre volonté de bâtir l'avenir de La Farlède en concertation, avec l'appui de tous, et particulièrement celui des plus jeunes, appelés demain à devenir des citoyens actifs et responsables »

Yves Palmieri
Adjoint à l'éducation et aux sports



Quelques réflexions

Saluons tout d'abord le lancement de ce nouveau bulletin municipal. Souhaitons-lui un plein succès et de remplir véritablement son rôle d'information objective et complète de toute la population, et non pas comme cela est trop souvent le cas de n'être qu'un outil d'autosatisfaction pour la majorité municipale en place. Avant l'arrivée des prochaines vacances d'été, livrons-nous à quelques réflexions pré-estivales.

> Une récente note interne de la mairie rappelle que les membres du conseil municipal élaborant ou votant le PLU ne doivent pas «être, ou indirectement par leur famille, propriétaires de terres». Dans le cas contraire, en plus de l'annulation par le juge administratif de la délibération en question, le conseiller municipal risque des poursuites au pénal pour «prise illégale d'intérêt.» Rappelons-nous que fin juillet 2007, la majorité de la précédente municipalité a voté, sans se préoccuper aucunement de la réglementation rappelée ci-dessus, le projet de PLU, qui a été ensuite, heureusement, refusé par le Préfet. Aujourd'hui, alors que les amis de trente ans ne sont plus amis, on se rappelle enfin que la loi existe! La Fontaine en ferait une fable!

> Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, il y a quelques semaines, prévoit l'intégration de plusieurs actuelles communautés de communes, dont la nôtre, avec Toulon - Provence- Méditerranée aboutissant à un ensemble de 563268 habitants. Ne serait-il pas judicieux d'intégrer dans notre réflexion cette évolution inéluctable, et à brève échéance, et d'éviter de trop s'engager financièrement dans des projets qui devraient ensuite être pris en charge par la future communauté d'agglomération; les installations sportives sont un exemple intéressant.

> Le projet municipal de ne plus assurer la gratuité des études surveillées est totalement condamnable. Où va une communauté qui ne se rend pas compte que le meilleur encadrement possible de **tous** ses enfants est l'investissement le plus judicieux qui soit, puisque porteur d'espoir pour l'avenir?

> Silence total et combien assourdissant sur le projet de LGV, en particulier en ce qui concerne notre commune. Ayons conscience que le tracé avec tunnel sous le Coudon, viaducs et grande gare TGV à l'Est de Toulon est sélectionné parmi les 5 projets étudiés restants, et pire... qu'il apparaît être le moins cher, donc le plus tentant! Que disent nos élus de la majorité municipale? le Président de la CCVG? le conseiller général? le député de la circonscription? quel consensus pour une omerta unanime et complice.
Excellentes vacances à tous et toutes!

Jean-Louis Vernet



Plus loin ensemble pour la Farlède

Budget primitif 2011 :
Nous avons voté la section de Fonctionnement du budget primitif, par contre, il n'en a pas été de même pour la section d'investissement.
En effet, nous avons constaté une prévision importante de dépenses concernant des travaux, qui ne pourront en aucun cas être réalisés dans l'année en cours.

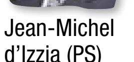
Logement d'urgence :
C'est aux services communaux d'hygiène et de santé qu'appartient la compétence en matière d'insalubrité au nom de l'État.
C'est dans cette optique, que la précédente municipalité avait acheté les locaux de l'ancienne poste pour en faire un logement d'urgence.
Ce logement intégré dans le parc communal, aurait servi de ressource pour un logement temporaire pour les familles en grande difficulté.
Le budget fait apparaître une recette correspondant à la vente de ce logement.
En contrepartie, la municipalité projette la création d'un logement de fonction supplémentaire sur le site du futur stade!!!!!
Il est évident que dans cette décision, on s'éloigne du dispositif d'aide relatif à la lutte contre l'insalubrité ou un logement sinistré.

Aménagement du centre-ville :
Nous avons trouvé surprenante la méthode qu'a l'intention d'employer la municipalité, pour les éventuelles expropriations des propriétés MONGE (Rue du Partégal) et BESTOSO (mitoyenne avec le terrain de la Capelle) par l'intermédiaire d'un promoteur immobilier, afin de construire des immeubles (Rez de chaussée + 3 étages) en continuité avec la rue du Partégal, face à la médiathèque.

En cette période estivale, nous vous souhaitons de bonnes vacances, et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée.

Jean Ettori et son équipe





Jean-Michel d'Izzia (PS)



Raphaël Mouren

Citoyens Farlèdois et Gauche Plurielle

Propagande: Le 6 juin lors d'une commission municipale, nous apprenons que cet article doit être rendu pour le 10, et qu'un nouvel appel d'offre a changé l'éditeur de ce journal, qui serait apparenté à un élu… Le 16 juin les élus majoritaires font marche arrière pour ce numéro, ils n'ont pas respecté le règlement intérieur et ont obligation à ne pas réduire nos articles. Ce ne sera que partie remise car dès le prochain conseil municipal, ils feront voter la modification à leurs élus disciplinés. L'adjointe et la conseillère municipale en charge de la communication sont débarquées et la charge sera sans doute assurée par d'autres personnes… Le coût de l'ancienne version était 23200€, la nouvelle, 34200€. La commune fait des économies au détriment des parents d'élèves (cantine, périscolaire, études) mais soigne sa propagande. Et comme cette majorité pense ne pas avoir assez de moyens d'expression, elle réduira les articles des oppositions. Démocratie participative ? Equité ?

Ecole : Et oui, l'étude scolaire va être payante l'an prochain. Il parait que les élus de gauche ne comprennent rien car les parents d'élèves sont d'accord. Alors pourquoi ne pas organiser une consultation auprès de tous. Démocratie participative ?

Travaux : La réfection du centre ville en cours méritait une meilleure communication et coordination. Fléchage, signalisation et sécurité laissent à désirer et créent des dangers permanents. Pour la réfection du chemin du milieu, ce n'est plus une priorité, la route restera aussi dégradée que dangereuse.

Le stade : Les élus font arracher les vignes d'un particulier sur un terrain non acquis et c'est aux Farlèdois de le dédommager! Mais pourquoi se précipiter à faire ce stade de plus de 4 millions d'euros alors que nous risquons très prochainement d'offrir ce beau cadeau à TPM?

TPM : Nous allons être rattachés à la circonscription de Toulon/La Valette pour les législatives et nous apprenons par la presse notre future intégration à TPM. A-t-on entendu la majorité UMP dire qu'elle s'y opposerait par tous les moyens? Non. Pourtant, pendant les élections municipales, des tracts de la liste Abrines dénonçaient l'attitude de celui qui aurait été vendu à TPM. Pour les élus, le grand avantage d'être à TPM, c'est une indemnité conséquente cumulée à celle de La Farlède. Par contre, en ce qui concerne les grandes décisions, construction de logements sociaux, projets immobiliers, grands équipements, gare LGV et certaines subventions, notre commune sera représentée par 6 conseillers sur une centaine!... Nous deviendrons une banlieue bétonnée de Toulon.

Que restera-t-il de notre belle commune?

06.62.46.46.79 ou 04.94.48.46.79
E.mail: dizzia@club-internet.fr



Accueil de loisirs

Un accueil d'exception au service des jeunes

L'accueil de loisirs de la Capelle propose des activités et des équipements toujours plus nombreux aux jeunes Farlédois. Un centre unique ouvert à tous les âges.

La commune de La Farlède soigne sa jeunesse. L'Accueil de loisirs communal de la Capelle est sans nul doute son plus bel exemple. Le centre, qui a ouvert ses portes en février 2007, est aujourd'hui considéré comme une référence en matière d'accueil permanent. Destiné aux enfants de 3 à 16 ans, il est ouvert tous les mercredis et durant les vacances scolaires à l'exception de Noël. Le projet éducatif et pédagogique est ambitieux et s'adresse à 6 tranches d'âges différentes (3-4 ans, 5-6 ans, 7-8 ans, 9-10 ans, 11-13 ans et ados 13-16 ans), chacune encadrée par plusieurs animateurs. Objectif : favoriser la socialisation et l'épanouissement de l'enfant par la pratique d'activités variées. Cet été, le programme s'annonce une nouvelle fois très complet. Côté sorties : Fun City, Ferme pédagogique de Belgentier, Parc exotique de Sanary pour les plus petits, spéléologie, accrobranches, mini-golf ou bowling pour les plus grands. Sans oublier toutes les autres activités proposées au sein de l'Accueil de loisirs. Mini-piscine (avec surveillance des baignades), terrain multisports, beach-soccer mais aussi des activités manuelles, d'expression corporelle ou sportives animées par le centre. Et ce ne sont que des exemples ! La liste est longue et les encadrants ont sans cesse de nouvelles idées. *« Les activités proposées sont adaptées aux différentes tranches d'âge. Nous nous réunissons en permanence pour pouvoir discuter de notre projet pédagogique et de ce que l'on peut proposer en plus aux enfants. »* souligne Aline Portelli, directrice de l'Accueil de loisirs. Une vingtaine d'encadrants, animateurs titulaires du BAFA ou du CAP petite enfance, surveillants de baignade, éducateurs sportifs ou adjoints éducatifs, assureront la surveillance et l'animation en juillet et en août. Notre structure est habilitée à accueillir 160 enfants par semaine ; plusieurs centaines d'enfants Farlédois peuvent ainsi s'amuser tout l'été !

Comment s'inscrire ?

Cet été, le centre est ouvert du 4 juillet au vendredi 26 août de 8h – 8h45 à 17h30 – 18h. Inscriptions à la semaine à retirer à l'Accueil de loisirs. Possibilité de pré-inscription sur le site Internet de la Ville : www.lafarlede.fr.
Concernant les inscriptions pour la rentrée (mercredis de septembre) : contacter l'Accueil de loisirs avant le 31 août.





Le saviez-vous ?

L'Accueil de loisirs de la Capelle est un centre pilote dans le Var concernant l'intégration du public handicapé en accueil collectif. Les enfants handicapés sont pris en charge par des animateurs du centre sans recours à des éducateurs spécialisés. Cette volonté d'intégration des enfants handicapés dans le centre vient d'une volonté forte de la mairie et particulièrement de la directrice de l'Accueil de loisirs Aline Portelli.





La Foulée Farlédoise

À vos marques !

Le 8 juillet au soir, la seconde édition de La Foulée Farlédoise accueillera des coureurs de tous les âges. Présentation d'un événement sportif local devenu incontournable.

Elle est désormais la course symbolique de La Farlède. Alors que La Foulée Farlédoise soufflera cette année sa deuxième bougie, l'épreuve, qui aura lieu dans la soirée du 8 juillet, s'apprête à accueillir de nombreux participants. La formule : un parcours de 12 kms pour les adultes et deux petits circuits de 700 mètres et 1,5 km pour les enfants. Le principe : une course organisée en nocturne, pour le plus grand plaisir des coureurs en cette période de fortes chaleurs, sur un seul tour, le long d'un parcours particulièrement varié et souvent remarquable. On notera par exemple un passage dans le domaine de La Castille, devant l'Oliveraie ou le Moulin de La Capelle, le tout sous l'œil du Coudon. *« L'an dernier, les participants ont particulièrement apprécié la variété du parcours et des paysages. »* souligne Michel Schleger, référent technique et co-organisateur de la course en partenariat avec la Mairie et l'AVAG*. On en oublierait presque que La Foulée Farlédoise est avant tout une épreuve sportive. L'an dernier, le gagnant de la course est arrivé place de la Mairie en 41 minutes ! Des reconnaissances du circuit sont organisées régulièrement dans les semaines qui précèdent l'épreuve. Côté inscriptions, pas de panique ! Elles seront prises en compte jusqu'à une demi-heure avant le départ. Ils étaient 241 coureurs adultes l'an dernier. On en attend plus de 300 cette année. Bonne course !

*Athlétisme Vallée du Gapeau

La course :

- Les enfants :
Départ : 18h45 - Place de la Liberté (Mairie) – Arrivée : même endroit. 2 parcours :
- L'Eveil Athlétique : (pour les enfants nés en 2002-2003) : 0,7km
- Les Poussins, Benjamins et Minimes (pour les enfants nés entre 1997 et 2001) : 1,5km

- Les adultes :
Départ : 20h00 - devant le stade – Arrivée : place de la Mairie. La distance est de 12km.

Les Inscriptions :

Par courrier : (avant le 5 juillet) Bulletin d'inscription à adresser à la Mairie de La Farlède, accompagné des droits d'engagement de 10 euros (chèque à l'ordre d'Athlétisme Vallée du Gapeau) et d'un certificat médical ou d'une licence FFA ou triathlon (datant de moins d'un an). Le bulletin peut être téléchargé sur le site de la Mairie ou sur le site organisateur www.lafouleefarledoise.fr/

Zoom sur...



Michel Schleger
Co-organisateur de La Foulée Farlédoise en partenariat avec la Mairie de la Farlède et l'AVAP

À 59 ans, cet ancien marathonien, deux fois champion de France militaire de cross Vétéran, est entraineur d'athlétisme et vice président de l'ASPTT Toulon/La Valette. Depuis près de 30 ans, il entraîne de grands athlètes comme Christian Perrin, coureur Farlédois vainqueur du semi-marathon de Toulon et de celui de Hyères. Passionné, il organise de nombreuses courses dont les Virades du Thouar. Farlédois depuis près de 25 ans, il est aujourd'hui l'un des principaux acteurs dans l'organisation de La Foulée Farlédoise qu'il entend encrer durablement dans le paysage sportif du département.

L'été farlédois

La Farlède au rythme de l'été !

La Farlède s'anime tout au long de l'été au rythme de manifestations riches et variées. Tour d'horizon des rendez-vous à ne pas manquer.

Faites votre choix ! Cet été, animations et manifestations en tout genre rythmeront la vie des Farlédois et touristes de passage. Sport, culture, nature, manifestations familiales, spectacles ou soirées de concert : le programme estival de La Farlède, orchestré par le Service animation de la Mairie, n'a jamais été aussi varié. Pour les plus sportifs, rendez-vous le 8 juillet à l'incontournable Foulée Farlédoise et tout l'été pour les tournois de beach-soccer organisés sur le terrain de l'accueil de loisirs. À noter également dans vos agendas : la première édition de la Brocante, vide grenier et décoration, organisée le 10 juillet par l'Association Méoun'Antic et ouverte à tous les passionnés, particuliers ou professionnels. Pour les sorties familiales, on ne manquera pas la Soirée Gliss et Pique Nique des Familles du 13 juillet, où les jardins de la médiathèque accueilleront des jeux gonflables en tout genre. Même esprit pour la première édition du Marché artisanal le 30 juillet qui verra s'installer place de la Liberté des animations autour de jeux en bois. De quoi réunir petits et grands dans un esprit de convivialité. Côté musique, outre la soirée country du 2 juillet et le 16ème Festival Choral International *Chœur de Biélorussie* à la fin de ce même mois, des stages de musique destinés aux enfants et aux adultes seront organisés tout au long de l'été par l'association *A l'Unisson*. Pour les amateurs de musique classique, rendez-vous le samedi 9 juillet 21h, à la Salle des fêtes, pour le concert *Sonates pour violon et piano de Beethoven, Brahms et Bartok*. On n'oublie pas non plus le spectacle, avec la représentation du Petit Théâtre de Solliès-Ville, le Spectacle-Cabaret de la troupe Arc-en-Ciel ou encore les incontournables *Estivales de Nice Matin* qui animeront la Place de la Mairie le 20 juillet avec la présence notamment de *Manolo et la fiesta Gipsy*. Le 21 août, les humoristes auront leur place lors de la manifestation organisée pour le 67ème anniversaire de la Libération de La Farlède. Enfin, les plus gourmands devraient être satisfaits avec la programmation d'une soirée *Marmite du pêcheur* en juillet et *Aïoli Royal* en août.
À vos agendas !

Info +
Service communication : 04 94 01 47 16 www.lafarlede.fr

Stages sportifs d'été

Une semaine inoubliable pour les 6-15 ans

Les stages sportifs d'été proposent aux enfants des activités nature et originales. Une semaine d'expériences sportives orchestrées par l'École Municipale des Sports de La Farlède.

Testés et approuvés pendant l'année scolaire, les stages sportifs se prolongent cet été. Au programme : des activités multisports et de plein air proposées pendant une semaine à un petit groupe d'enfants. Deux stages accueilleront en juillet des tranches d'âge différentes. Le premier groupe sera composé d'enfants de 6 à 10 ans alors que les inscrits du second stage auront entre 11 à 15 ans. Tir à l'arc, accrobranches, canoë, escalade… : les activités proposées seront aussi variées qu'originales. Objectif : faire découvrir des sports de plein air peu pratiqués pendant l'année. Aux commandes : le Service des sports de la Mairie. Trois éducateurs sportifs du service des sports assureront l'encadrement aux côtés de professionnels spécialisés dans les différentes activités (accrobranches, planche à voile, escalade, kayak etc.…). Afin d'allier sécurité et qualité, seul une vingtaine d'enfants participera aux stages. Les lieux ont été choisis en fonction des activités mais aussi de leur environnement, qui permettra d'aménager des temps de pause nécessaires aux enfants. Divers sports seront proposés chaque jour du lundi au vendredi de 9h à 16h. De quoi permettre aux enfants de tester un maximum d'activités. Mickael, 11 ans, a participé au stage sportif organisé à Pâques. *« Il a testé beaucoup d'activités nautiques qu'il ne connaissait pas et a aimé chaque journée passée sur l'eau. Il en est revenu enchanté ! »* souligne Mme Rinaldi, la maman de Mickael. *« Dans la famille, on est plutôt pêche et marche en montagne. En l'inscrivant au stage de cet été, il va pouvoir découvrir des activités qu'il ne ferait pas en temps normal. »* ajoute-t-elle. Pas de doute, La Farlède récolte les fruits du programme proposé par l'École Municipale des Sports pendant l'année scolaire. Avec la possibilité de tester différentes activités sportives, et la multiplication des stages pendant l'année, les enfants ont pris l'habitude de pratiquer de nombreux sports.

Stages sportifs d'été : encore quelques places

> du 4 au 8 juillet : stage ouvert aux enfants de 6 à 10 ans : Complet

> du 18 au 22 juillet : stage ouvert aux jeunes de 11 à 15 ans.

Pour s'inscrire :

Du tennis à la pétanque, l'École municipale des sports propose toute l'année des activités multisports aux jeunes Farlédois. Près de 150 d'entre eux se sont inscrits en 2010/2011. Les inscriptions pour l'année 2011/2012 sont ouvertes à partir du 1er septembre. Vous pourrez retrouver la liste des sports proposés sur le site Internet de la Ville www.lafarlede.fr

Et en attendant la rentrée, vous pourrez également profiter en juillet et en août du terrain de beach volley installé sur l'accueil de loisirs.

Info + École Municipale des Sports : 04 94 27 85 80 - 06 20 28 17 10

Vite dit

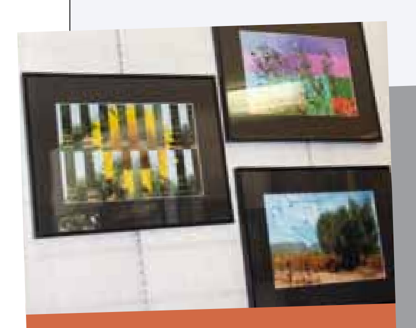
50 euros : c'est le prix d'un stage multisports d'été. « Un tarif très intéressant par rapport au coût réel des activités proposées. »

Bernard Soyer
Responsable du Service des Sports de La Farlède



Vite dit

Le parcours de la cérémonie allant de la place de la Mairie à l'ancien Hôtel de Ville fera désormais parti du futur circuit touristique proposé aux visiteurs à La Farlède.



Fête de l'Olivier

Concours d'artistes

Les inscriptions sont ouvertes ! Pour sa 4e édition, la Fête de l'Olivier et de l'huile nouvelle, qui aura lieu les 18, 19 et 20 novembre prochain, organise une nouvelle fois un concours de peinture et de poésie.

« Avec ce concours, nous souhaitons à nouveau susciter les vocations d'artistes Farlédois en herbe et mettre en lumière leurs talents à l'occasion de notre fête annuelle de l'Olivier » précise Danielle Pillonca, Adjointe à la culture.

Pour les amateurs de peinture, toutes les techniques sont acceptées. Au choix, deux thèmes pour 2011 avec un dépôt des œuvres arrêté au 1er novembre. Quant aux âmes poètes, le concours porte sur un seul thème et les textes seront classés en deux catégories : moins ou plus de 15 ans. L'originalité est bien sûr de mise et les poèmes devront être déposés au maximum le 1er novembre en Mairie. Après délibération, les textes primés seront déclamés par des comédiens le 20 novembre à la salle des fêtes. Quant aux peintures, la remise des prix et le vernissage sont fixés au 14 novembre. Les œuvres seront ensuite exposées jusqu'au dernier jour de la Fête de l'Olivier. Règlement et fiches d'inscriptions sont à télécharger sur le site Internet de la Ville ou disponibles en Mairie.

Concours gratuit et ouvert à tous.

Info + www.lafarlede.fr

Histoire

La Farlède célèbre ses armoiries



Le 11 juin dernier, la commune a célébré les 100 ans de ses armoiries dans le respect des traditions provençales. Retour sur un événement symbolique.



Retour à la Belle Époque ! Le 11 juin dernier, les Farlédois ont participé à un moment fort et symbolique de l'histoire de leur commune. Le temps d'une grande cérémonie traditionnelle, La Farlède a célébré les 100 ans de la remise de ses armoiries. Pour l'occasion, rien n'a été laissé au hasard. En présence de l'Escolo de la Targue (groupe de surveillance des traditions provençales), la manifestation, mettant en scène la cérémonie des armoiries telle qu'elle s'était déroulée en 1911, a commencé par un défilé commémoratif. Partant de la place de la Mairie, celui-ci s'est rendu à l'ancien hôtel de ville où la cérémonie avait été célébrée au début du siècle dernier. Le cortège est alors revenu sur ses pas pour reprendre les célébrations devant la Mairie actuelle. Après un discours en provençal traduit pour l'occasion, un blason datant des années 30 a été remis au Maire par un représentant des Felibres* de l'Escolo de la Targue. Puis, place à la fête ! Les Farlédois ont partagé un apéritif folklorique sur la place de la Mairie où danseurs et musiciens traditionnels assuraient l'animation. Drapeaux, personnages provençaux, costumes d'époque, canotiers : le décor reproduit fidèlement par les services de la Mairie collait parfaitement à la photo de 1911.

« Il est important de célébrer la mémoire des armoiries. Elles sont indissociables de l'histoire de la ville, permettent de nous identifier à la commune et donc d'avancer pour mieux la faire évoluer. » souligne Evelyne Belnet, Adjointe à l'urbanisme et à la gestion du patrimoine.

*** Le Félibre est un membre du Félibrige, association littéraire fondée en 1854 par Frédéric Mistral et six autres poètes provençaux pour assurer la défense des cultures régionales traditionnelles et la sauvegarde de la langue d'Oc.**



Le saviez-vous ?

Les armoiries sont des marques de reconnaissance accessoires d'une communauté à laquelle elles se rattachent. Elles sont soumises dans leur disposition et dans leur forme à des règles spéciales, qui sont celles du blason. Sur le blason originel de La Farlède, on peut voir un soleil et sept épis de blé, ce qui explique la devise « Dou Souèu tout bèn » (au soleil, tout va bien). Le blé était alors le symbole de La Farlède. Sur le haut du blason, une couronne représente le château de Solliès ainsi que des cerises, symboles de la même ville à laquelle La Farlède était rattachée.